



## Assurance emprunteur sinistre ITT déclaré hors délai

-----  
Par reyob

Bonjour,

Sujet : Assurance emprunt immobilier. Sinistre Incapacité Temporaire de Travail déclaré hors délai.

Peut on espérer percevoir une indemnisation de l'assurance emprunteur au titre d'un sinistre Incapacité Temporaire de Travail qui vient d'être déclaré, mais 3,5 ans après sa survenance, alors que le délai contractuel de déclaration est 1 ans et le délai de prescription en matière d'assurance est 2 ans.

Contexte assurance emprunteur d'un prêt bancaire pour acquisition immobilière contracté en 2016,

Très gros pb de santé il y a 3,5 ans, et arrêt de travail tj en cours depuis

Cette situation est couverte par le contrat signé en 2016, mais le bénéficiaire l'ignorait/l'avait oublié, et vient d'en prendre conscience grâce à un proche

La bonne foi et concept « ignorance légitime » peuvent ils être recevables? Quelles autres éventuelles pistes?

Merci à vous

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La prescription de 2 ans fait que l'assureur n'indemniser pas. Il n'y a pas d'ignorance légitime.